

PROCEDURE DE VISA POUR L'AMERIQUE LATINE



Le tableau ci-dessous mentionne les spécificités de certains pays d'Amérique Latine

PAYS	PROCEDURE VISA STAGIAIRE
MEXIQUE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Passeport valide (minimum 6 mois) + photocopies des pages du passeport contenant la photo, les données du titulaire, la validité et, le cas échéant, les visas en vigueur. 2. Convention de stage originale + 1 photocopie. Si le stage est rémunéré, la société au Mexique doit effectuer une demande d'autorisation auprès de l'Institut National de Migration afin que ce dernier puisse transmettre ses instructions à la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique en France. 3. Attestation originale de la société au Mexique se portant garante du stagiaire pendant son séjour au Mexique. La période et les activités à réaliser doivent également être indiquées. 4. Attestation originale de l'université française qui présente l'étudiant, indiquant le nom et l'adresse de la société d'accueil, la période, l'objet du stage, et l'activité du stagiaire. 5. Justificatif de ressources financières: Tout étudiant souhaitant effectuer un stage au Mexique doit justifier d'un revenu minimal de \$300 US dollars par mois (par exemple: lettre de prise en charge par les parents, accompagnée d'une attestation de revenus des parents avec une photocopie). 6. Photos. Deux photos d'identité de face identiques et récentes. 7. Un formulaire de demande de visa, dûment rempli et signé. 8. Frais de visa. <p>Consulter aussi le site web de l'Ambassade du Mexique en France (www.sre.gob.mx/francia>visas), ainsi que le site de l'Institut National Migratoire (www.inami.gob.mx/ > tramites migratorios > permanecer en Mexico)</p>

<p>PANAMA</p>	<p>Une évolution récente du système juridique à destination des immigrants (stagiaires et travailleurs) nous contraint à ne pouvoir vous renseigner immédiatement. MyInternshipAbroad vous indiquera la procédure à suivre quand vous aurez sélectionné l'offre qui vous intéresse</p>
<p>COLOMBIE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Documentation générale 2. Attestation délivrée par l'établissement éducatif par laquelle l'institution informe que le stage fait partie du programme académique suivi par l'étudiant (Traduction et original apostillés). 3. Documents démontrant la solvabilité économique (certificat bancaire, déclaration d'impôts, lettre d'accueil, certificat de bourse), traduits en espagnol par un interprète assermenté. 4. Certificat délivré par la société d'accueil, ledit document devra attester que la candidature du demandeur a été acceptée. 5. Certificat de Gérance de la Société ou Personería Jurídica (validité de trois mois maximum). 6. Copie de la convention de stage ou d'échange (entre établissements éducatifs ou entre une école et une société) si c'est le cas. 7. Photocopie de chaque document constituant le dossier. <p>Tarif : 30,50€ Consulter aussi le site web du Consulat Général de Colombie en France : www.consulatcolombie.com/2spanish/3consulado/INDCONS.HTM</p>
<p>PEROU</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le passeport en cours de validité, minimum 6 mois. 2. Remplir le formulaire de demande de visa. 3. Le billet ou l'attestation de voyage, aller-retour. 4. Deux photos d'identité en couleurs à fond blanc. (4,0 x 4,5 cm.) 5. Casier judiciaire. 6. Une attestation valide d'inscription dans une Ecole, Université ou Institut au Pérou. 7. Une attestation de logement. 8. Tout autre document adéquat à l'objet de la demande que le fonctionnaire prendra en compte. <p>Tarif : 13.50€ DEMANDER RENDEZ-VOUS AU CONSULAT POUR ENTRETIEN PERSONEL Consulter aussi le site web du Consulat Général de Pérou en France : www.consuladoperuparis.org/tramites/visas/etudiant.html</p>
<p>ARGENTINE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'entreprise doit faire la demande du "Permiso de Ingreso" (Permis d'Entrée) Le "Permiso de Ingreso" sera envoyé directement à l'intéressé. Il devra être présenté à la Section Consulaire le jour du rendez-vous dans l'enveloppe originale fermée. 2. Préparer un dossier avec tous les documents à présenter : <ul style="list-style-type: none"> • Passeport en cours de validité. • Trois photos d'identité 3/4 profil droit (face à l'appareil photo, la tête légèrement tournée à gauche), en couleurs, sur fond blanc, sans lunettes. • Deux extraits de casier judiciaire (pour les personnes de plus de 16 ans), datant de moins de trois mois, avec l'Apostille de la Haye et traduits en espagnol*. • Deux extraits d'acte de naissance datant de moins de trois mois, établis par la Mairie sur formulaire international / plurilingue* avec Apostille. • Deux extraits d'acte de mariage / divorce / décès du conjoint datant de moins de trois mois, établis par la Mairie sur formulaire international / plurilingue* avec Apostille. • "Permiso de Ingreso" (Permis de Séjour) dans l'enveloppe originale fermée. Pour son obtention voir ci-dessous. • Copie certifiée conforme par la Mairie avec Apostille du diplôme. • Document prouvant vos connaissances de la langue espagnole (relevé de notes, attestation d'un professeur ou de l'entreprise argentine) rédigé en espagnol ou traduit en espagnol.

	<ol style="list-style-type: none"> 3. Après réception du "Permiso de Ingreso", prendre rendez-vous par téléphone. 4. Se présenter personnellement à la Section Consulaire le jour du rendez-vous. La présence du demandeur de visa est obligatoire ainsi que la présentation de tous les documents originaux et du passeport. 5. Retirer votre passeport avec le visa environ 48 heures ouvrables après le rendez-vous. <p>Consulter aussi le site web de l'Ambassade d'Argentine en France: www.ambassadeargentine.net/seccionconsular.html</p>
<p>CHILI</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lettre de motivation précisant votre niveau d'études. 2. Convention de stage 3. Extrait d'acte de naissance. 4. Documents accréditant la solvabilité économique pour vivre au Chili. 5. Billet d'avion aller-retour France-Chili. 6. Extrait de casier judiciaire. 7. Certificat médical attestant la bonne santé de l'intéressé et certifiant qu'il ne souffre pas de maladies contagieuses et/ou infectieuses. 8. Assurance santé avec couverture internationale et rapatriement (Attestation institution française) 9. Passeport valable (six mois après le retour). 10. Trois photos d'identité (identiques) 11. Vous devez présenter les documents originaux. <p>Consulter aussi le site web du Consulat Général de Chili en France : www.cgparis.cl/article.php3?id_article=50</p>